**Attestation type**

Le « organisme de contrôle » a reçu le xx septembre 2021 de la part de la DSNA les informations relatives à la création de la cellule LFFRAxx (ou les cellules LFFRAxx et LFFRAyy) dans les espaces du CRNA x (et du CRNA y le cas échant) sous la forme :

* d’une présentation ppt suivie d’échanges verbaux,
* de la mise à disposition des modifications de l’AIP et du RAD qui seront en vigueur au 2 décembre 2021.

Ces informations permettent d’informer de manière adéquate les contrôleurs de l’organisme sur la nature des changements induits par la création d’espaces FRA.